

**COMMUNE DE ROCLES****PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 janvier 2020**

Date de la convocation : **27 janvier 2020**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **27 janvier 2020**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **09**

**L'an deux mil vingt le vendredi trente et un** du mois de **janvier**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : M. **FLOURET Jonathan**

Absent(s) non excusé(s) : **Mme AUBERT Sabrina**

Absent(s) représenté(s) : **néant**

Pouvoir(s) : **néant**

**M. Joël ROUX** a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Mise à disposition de la cuisine et de la salle / activités culinaires (Anna JANCELEWICZ)
- Mise à disposition de la salle du 3<sup>ème</sup> âge / installation brasseur (Marcin WIECZOREK)
- Convention de fourniture de repas aux élèves de l'école pour l'année 2020 / collège Marthe Dupeyron / CD48
- Participation aux transports scolaires des élèves du primaire /année scolaire 2018/2019
- Rémunération du secrétaire de mairie (revalorisation de l'indice / CDI de la FPT)
- Prise d'eau agricole / application de la TVA sur les redevances facturées aux agriculteurs
- Cour de Cassation / Consorts Lauraire - affaire des chemins ruraux de la Rochette / Désignation d'un avocat

- Questions diverses :
- Adjudication copieur SHARP (lot 6 pneus)
  - Vente de bois en parcelles communales
  - Infiltrations toiture église
  - Projet privé / sculpture en hommage à CHABALIER Marie-Louise

Pièces jointes aux convocations :

- procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019 (transmis par courrier électronique le 18/10/2019)
- projet de convention de fourniture de repas pour l'année 2020 (Département/Collège/Commune)
- courrier Région Occitanie du 29/11/2019 participation aux transports scolaires 2018/2019
- courrier GROUPAMA du 22/01/2020 / Désignation avocat Cour de Cassation + pourvoi n°Z1926134 + arrêt de la Cour d'Appel du 24 octobre 2019 / Cts Lauraire-Commune / chemins ruraux La Rochette

Mme Josie JOURDAN, est venu exposer son projet concernant la récolte de fonds visant à élaborer une sculpture en hommage à Mme Marie-Louise CHABALIER dite « Bistouquette ». Mme JOURDAN a laissé un courrier expliquant sa démarche.

M. Didier BORD, qui a précédemment rencontré M. le maire au sujet du deuxième point de l'ordre de jour « Mise à disposition de la salle du 3<sup>ème</sup> âge / installation brasseur (Marcin WIECZOREK » a laissé un courrier à destination du conseil municipal après l'envoi des convocations. Ce courrier est communiqué à chaque conseiller avec copie du contrat de location de M. BORD.

M. le maire déclare la séance ouverte à **21H00**.

Procès-verbal de la séance du **11 octobre 2019** :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **11 octobre 2019** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

- **Mise à disposition de la cuisine et de la salle / activités culinaires proposées par Mme Anna JANCELEWICZ**

La mise à disposition pour les activités culinaires d'Anna Jancelewicz est étendue aux créneaux horaires de vacance de la cuisine et de la salle au prix de 10 € pour la séance de 2 heures. Le maire est autorisé à signer la convention proposée.

- **Mise à disposition de la salle du 3<sup>ème</sup> âge / installation brasseur (Marcin WIECZOREK)**

Le conseil municipal décide de conserver la destination actuelle de ce local (mise à disposition des associations ou de personnes souhaitant passer un moment convivial). Ce local peut également être utilisé en cas de crise grave ou d'événements majeurs exceptionnels. Par conséquent, il n'est pas mis à la disposition de M. WIECZOREK, ni du locataire du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de ce même bâtiment qui en a fait la demande juste avant la séance.

- **Convention de fourniture de repas aux élèves de l'école pour l'année 2020 / collège Marthe Dupeyron / CD48**

Renouvellement de la convention de fourniture des repas au tarif inchangé de 4,50€ (prise en charge de 1€ par la collectivité).

- **Participation aux transports scolaires des élèves du primaire /année scolaire 2018/2019**

1 élève transporté pour cette année scolaire. Participation communale de 408 €.

- **Rémunération du secrétaire de mairie (revalorisation de l'indice / CDI de la FPT)**

La rémunération des agents contractuels doit être revalorisée au moins tous les 3 ans. La rémunération de l'agent n'a pas été revalorisée depuis 2016. Cette rémunération sera revalorisée de 25 points et bloquée jusqu'en 2023.

- **Prise d'eau agricole / application de la TVA sur les redevances facturées aux agriculteurs**

La commune est dans l'obligation d'appliquer la TVA de 5,5% sur la redevance de 60 € pour les prises d'eau agricole

- **Cour de Cassation / Consorts Lauraire - affaire des chemins ruraux de la Rochette / Désignation d'un avocat**

Le maire présente l'arrêt de la Cour d'Appel de Nîmes rendu le 24 octobre 2019. Cet arrêt confirme le jugement déféré hormis en ce qui concerne le chemin n°17 qui est un chemin d'exploitation. Les consorts Lauraire ont saisi le Conseil d'Etat ; il est donc nécessaire de désigner un avocat qui interviendra en cas d'acceptation du pourvoi déposé. Le conseil municipal, sur proposition du service de protection juridique de la collectivité, désigne la SCP OLH VEXLIARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Adjudication copieur SHARP (lot 6 pneus)**

Adjudication du copieur multifonction SHARP à 150 €. Pas d'offre pour le lot de 6 pneus.

- **Vente de bois en parcelles communales**

Du bois est disponible sur une parcelle communale et une offre d'enlèvement a été faite et acceptée.

- **Infiltrations toiture église**

Il faudra reprendre le solin entre le toit de l'église et le clocher. Des devis vont être demandés.

- **Projet privé / sculpture en hommage à CHABALIER Marie-Louise**

Il faut considérer et approfondir les conditions de sécurité et d'installation d'une sculpture dans le domaine public.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à **22 heures 30** minutes.

Compte rendu affiché le **07 février 2020** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN.

